



ID Dossier: 2139621
ID Farde e-Assemblées: 2430885
ID Arrêté: 3331401

N° OJ/PV : 184

Arrêté - Collège du 10/11/2021

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. CLOSE, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Contrat de Quartier Durable BOCKSTAEL : Opération 3.2 «Abords de l'ancienne gare».- Permis d'urbanisme modifié.- (Réf. 20211025).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Vu la loi communale, notamment l'article 236, alinéa 1 ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation de marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 22 juin 2017 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 octroyant les subsides pour la mise en œuvre du programme du Contrat de Quartier Durable Bockstael ;

Vu l'approbation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 23 décembre 2013 du programme quadriennal du Contrat de Quartier Durable Bockstael ;

Vu l'approbation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 16 décembre 2015 de la modification de programme dudit Contrat de Quartier Durable ;

Vu l'accord de coopération entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 2019 ;

Considérant que Beliris assure la maîtrise d'ouvrage pour cette opération du contrat de quartier et qu'une mission d'étude complète d'auteur de projet a été commandée en date du 25 mai 2018 au bureau d'étude AM MSA sprl – NEY & PARTNERS pour : « le réaménagement des abords de l'ancienne gare de Laeken, y inclus la réalisation d'une piste cyclo-piétonne et d'un jardin potager collectif dans le cadre du CQD Bockstael » ;

Considérant qu'à la date de la commande, le montant des travaux prévus était de 1.316.000,00 EUR HTVA, non compris le ripage d'une voie ferrée latérale ;

Considérant les phases d'études préliminaires, d'avant-projet et d'élaboration du dossier de permis qui se sont déroulées entre juillet 2018 et janvier 2021 ;

Considérant que le dossier de permis (ref 04/PFD/1773181) a été introduit auprès de l'administration régionale en date du 20 janvier 2021 et a fait l'objet d'un accusé de réception de dossier complet en date du 29 avril 2021 ;

Vu l'avis de la Commission de Concertation du 14 juillet 2021 auquel il a été décidé de donner suite en apportant les modifications et adaptations nécessaires au projet ;

Considérant que les modifications portent e.a. sur l'aménagement de la plaine de jeux implantée entre le parc Annie Cordy et la rue Tacquet, sur le redimensionnement de la serre collective et l'augmentation des surfaces cultivables extérieures, sur le profil de voirie de la rue Tacquet, sur le traitement des limites de la promenade cyclo-piétonne vis-à-vis des mitoyens, sur les choix de matériaux permettant pour certains une meilleure gestion des eaux et pour d'autres une meilleure intégration paysagère et urbaine dans un contexte patrimonial ;

Considérant qu'en date du 7 septembre 2021, BELIRIS a informé l'administration régionale que des plans modifiés seront déposés suivant l'application de l'article 177/1 du COBAT ;

ARRETE :

1. Approuver le dossier de demande de permis d'urbanisme modifié réalisé par le bureau d'étude AM MSA sprl – NEY & PARTNERS.
2. Autoriser BELIRIS à introduire le dossier de demande de permis d'urbanisme modifié.

Ainsi délibéré en séance du 10/11/2021

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Philippe Close (s)

Annexes:

[Note explicative – oct 2021](#)

[Bon de commande de la mission d'étude - 2018](#)

[Avis de la commission concertation du 27/07/2021](#)

[Plan \(version permis\) – jan 2021](#)

[Courrier Beliris \(ART177\) – 07/09/2021](#)

[Plan \(version corrigée\) – oct 2021](#)